



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 11 novembre 2024

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel MM. Stéphane Hostettler Yves Lüthi	Maire Adjoint Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros Mme Catalina Kauz MM. Christophe Mage	Président Vice-présidente Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Sabine Chenevard, Audrey Pion	Anna Dumonthay, Laura Mathil,
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Yves Bobillier, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	Éric Grand, Alain Magistra,
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mme Susanne Roux-Stuber	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjointes
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commissions sociales du 8.10.2024 et 5.11.2024
 - 4.2 Commission agriculture du 10.10.2024
 - 4.3 Commission urbanisme du 29.10.2024
 - 4.4 Commission PDCom du 31.10.2024
 - 4.5 Commission administration du 4.11.2024
5. Présentation du projet de budget communal 2025
6. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
 - 6.1 Délibération relative aux indemnités 2025 des membres de l'Exécutif et des Conseillers municipaux (DEL05-2024)
 - 6.2 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (DEL06-2024)
 - 6.3 Délibération relative au projet de budget de fonctionnement 2025, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (DEL07-2024)
 - 6.4 Délibération relative aux amortissements complémentaires 2024 (DEL08-2024)
7. Décision(s) de l'ACG
8. Proposition du Maire et des Adjointes
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers
 - 10.1 Nomination des président-e-s et vice-président-e-s du local de vote pour 2025
 - 10.2 Fixation des séances du Conseil municipal pour 2025

Le Président ouvre la séance à 20h. Il annonce les excusés avant de féliciter chaleureusement le jeune marié de l'assemblée, M. Stéphane Hostettler, à qui il souhaite, au nom du Conseil municipal, tout le bonheur du monde !

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président évoque la demande de sponsoring du 5.10.2024 de M. Léo Monnier. Ce jeune skieur suisse passionné a été Champion valaisan à 15 ans. Il a remporté deux médailles aux championnats suisses juniors et, la saison passée, il est monté sur plusieurs podiums en course FIS. Actuellement 230^e mondial, il vise l'élite mondiale.

M. Éric Grand propose de renvoyer cette demande à la commission sociale, qui la traitera.

Le Président recommande aux élus de ne pas oublier de s'inscrire à la soirée des aînés du 19.11.2024 qui aura pour thème « Charleston, les années folles ».

Le Conseil municipal remercie chaleureusement Mme Véronique Vuadens qui a préparé de petits présents pour les élus.

3. Communications générales du Maire et des Adjoints

Mme le Maire demande le huis clos et présente une demande de naturalisation.

Le huis clos est levé.

Pour pallier une absence de longue durée du concierge, **Mme le Maire** annonce que la commune a chargé la société Cogenet d'effectuer les nettoyages de l'école des Beillans. Pour l'instant, tout se déroule à satisfaction du corps enseignant et des utilisateurs.

Le plan de Jussy révisé a été placé sur le panneau d'affichage officiel.

Un essai d'un mois débutera dans quelques jours, à savoir l'installation d'un nouveau food-truck qui proposera des pizzas au feu de bois tous les mardis soirs devant la mairie.

M. Éric Grand relève que l'installation de food-trucks à cet emplacement ferme l'accès à la salle des fêtes une bonne partie de la journée. Si l'endroit est très bien pour les food-trucks, comment cela se passera-t-il lors des manifestations ?

Mme le Maire répond que celui-ci s'installera, comme le food-truck du poulet, sur les places dédiées aux deux-roues motorisés.

M. Yves Lüthi ajoute que le food-truck ne sera pas là mardi prochain, compte tenu de la soirée des aînés. Il n'y a jamais eu de conflit d'usage, pour le moment.

M. Yves Lüthi annonce les dernières demandes d'autorisation.

- DD334430/1 : Route de Jussy 280, Anne Édith Vuagnat, régularisation d'un hangar non conforme, d'un couvert, d'un cheminement, remise en état par suppression de deux terrasses, de deux parkings et d'une fontaine. *Préavis favorable.*

M. Pascal Wegmuller relève que, d'une manière générale, la commune ne préavisait pas les régularisations.

M. Yves Lüthi explique que la commune ne peut plus procéder ainsi, car l'État exige un préavis communal.

- DD334722/1 : route de Monniaz 105, plusieurs propriétaires, modification du chauffage autorisé selon DD113077 : installation de pompes à chaleur, forages pour géothermie.

Préavis favorable.

– DD113806/2 : route de Lullier 67, Terrinvest Développements SA, (construction d'un bâtiment de cinq logements, garage souterrain, abattage d'arbres), création de sauts-de-loup pour la ventilation naturelle pour la PAC et modification de l'ouvrage d'infiltration. *Autorisation accordée.*

M. Éric Grand souligne que les PAC avec compresseur créent des nuisances sonores pour le voisinage. La commune pourrait exiger des amortisseurs pour ce genre d'installation.

– DD332951/1: route de Lullier 60, Lesley Anne Campbell, Stuart John Campbell, transformation et assainissement de la villa, ajout de deux lucarnes et de fenêtres de toit, PAC, construction d'un abri vélo. *Autorisation accordée.*

M. Yves Lüthi rappelle que la rénovation de la maison communale a pris du retard suite à des problèmes de plans erronés déposés pour la demande d'autorisation par M. Dominique Leuba. La CMNS a trouvé cette situation scandaleuse. Afin de simplifier l'organisation du projet, la commune a demandé à M. Dominique Leuba de se retirer de la direction architecturale. Le bureau 46°2 Latitude Architectes chargé de réaliser les plans d'exécution déposera une demande complémentaire avant la fin du mois. Il faudra attendre la nouvelle décision de l'OAC avant de pouvoir commencer les travaux.

M. Dominique Leuba a estimé sa facture finale à Fr. 28'106.-. La commune conteste ce montant, qu'elle évalue à Fr. 5'909,25. Une séance de conciliation aura lieu le 25.11.2024 en présence des avocats des deux parties. L'objectif n'est pas de se diriger vers un litige ; mais compte tenu des éléments ci-dessus évoqués, la commune ne peut accepter cette facture finale. L'Exécutif tiendra le conseil informé de l'évolution de ce dossier.

Le Président estime que si des plans sont erronés, la commune pourrait aussi réclamer une indemnisation.

Sur une question de **Mme Sabine Chenevard** à propos des plans, **M. Yves Lüthi** explique que tous les W.-C. seront déplacés au sous-sol. De plus, les escaliers et les niveaux dessinés sur les plans de M. Dominique Leuba étaient techniquement irréalisables.

M. Éric Grand ajoute que l'escalier principal, qui est une voie d'évacuation, ne répondait pas aux normes incendie. Le bureau 46°2 Latitude Architectes a découvert que pour respecter l'escalier selon les normes, celui-ci arriverait au milieu de la cour. Au lieu d'un escalier droit, il fallait prévoir un escalier un quart tournant et, par conséquent, modifier le vitrage. La CMNS avait au départ travaillé sur les plans de M. Dominique Leuba, mais tout a été remis en question. C'est une faute grave de la part de M. Dominique Leuba d'avoir déposé des plans erronés.

M. Yves Lüthi indique que la commune arrive à Fr. 30'000.- de compensation.

Les travaux pour l'installation de l'antenne Swisscom dans le clocher de l'ancienne chapelle, au 336, route de Jussy, ont été réalisés.

M. Yves Lüthi fait un petit historique sur le déneigement communal, qui a été confié à un autre prestataire, à savoir le Château du Crest, ceci pour un forfait piquet de Fr. 3'000.-, Fr. 67.-/h pour l'utilisation du tracteur, Fr. 66.-/h pour le chauffeur, Fr. 22.-/h pour les nuits et dimanches, Fr. 600.- pour la location de l'emplacement de la lame à neige.

Le 27.11.2023, MM. Patrick Wegmuller et Alexis Vuagnat informaient l'Exécutif de leur décision de modifier les forfaits de déneigement pour les exercices 2023 et 2024 – dont les budgets avaient déjà été votés. Ils demandaient Fr. 3'000.- pour le forfait piquet, Fr. 7'000.- pour l'utilisation du tracteur, plus Fr. 150.-/h. Ils précisaient également que ces conditions étaient à compter deux fois, deux tracteurs étant utilisés, soit un forfait total de Fr. 20'000.-.

La convention avec l'État a été modifiée cette année. La commune ne déneige plus les routes de Jussy et de Monniaz, qui a été repris par l'État, mais s'occupe uniquement du salage.

La commune a proposé une contre-offre, car le forfait pour l'utilisation du tracteur

paraissait excessif, à savoir Fr. 45.-/h. Les intéressés ont refusé et proposé de baisser le forfait pour le tracteur à Fr. 5'000.-, soit un coût total de Fr. 16'000.-. Ils ont ensuite soumis deux options : forfait de Fr. 3'000.- et Fr. 150.-/h pour le chauffeur (non inclus : dimanches et vacances scolaires), ou forfait de Fr. 10'000.- plus Fr. 150.-/h pour le chauffeur.

Lors de sa séance du 12.2.2024, le Conseil municipal s'était opposé à toute hausse de ce poste, raison pour laquelle l'Exécutif a cherché d'autres alternatives.

M. Christophe Mage conclut que la commune, qui était prête à reprendre cette prestation à l'interne, a choisi l'offre la moins coûteuse à prestations égales.

M. Yves Lüthi annonce que le rapport de Mobilitri pour septembre 2024 est disponible sur CMNet. Une partie des communes ont prolongé la convention jusqu'au 31.10.2025, le temps d'organiser un appel d'offres public. Se sont d'ores et déjà retirées de Mobilitri : Coligny, Vandœuvres, Choulex et Gy. Le coût de la prestation a quelque peu augmenté. Une séance aura lieu mercredi avec le GESDEC concernant l'appel d'offres public ; les communes prévoient sans doute une clause avec un coût plafonné. Cas échéant, la commune réinstaurera les levées mensuelles au porte-à-porte.

M. Éric Grand relève que Mobilitri offre une proximité intéressante aux entreprises locales.

M. Yves Lüthi répond que Mobilitri n'a pas beaucoup de succès auprès des professionnels. Ce système est assez apprécié par les Jusserands.

À la demande de l'État, la barrière dans le bois de Jussy (route de la Renfile) sera remplacée sans frais pour la commune. Le remplacement inclut les poteaux en bois ; le cadenas restera le même.

M. Stéphane Hostettler annonce les dernières statistiques de Trois-Chêne Emploi pour Jussy. Il n'y a pas eu de nouvelle consultation depuis juin 2024. Le nombre total des consultations, pour Jussy, est de trois sur l'année.

M. Stéphane Hostettler présente une photographie des silhouettes d'oiseaux qui ont été collées sur les vitres de la salle de gym suite à la demande des élèves de l'école des Beillans. Le résultat, qui est très esthétique, devrait éviter que les oiseaux heurtent les baies vitrées.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commissions sociales du 8.10.2024 et 5.11.2024

Mme Catalina Kauz évoque les points à l'ordre du jour de la séance du 8.10.2024, le PV de la séance du 5.11.2024 n'étant pas encore finalisé.

- Noël communal : la commission a reçu Mme Delphine Maréchal et M. Eddy Piagentini afin de discuter de l'aménagement autour du temple (éclairages et stands) et d'entendre leur retour sur l'année précédente ainsi que leurs éventuelles suggestions. La préparation de la place n'avait pas été plus compliquée que les éditions précédentes, bien qu'un peu plus longue compte tenu de la nouveauté. Cette année, tous les stands seront installés à droite du temple et en contrebas, l'éclairage étant meilleur. Dorénavant, seul le clocher est éclairé ; M. Stéphane Hostettler se renseignera sur les horaires. Un professionnel devrait contrôler le tableau électrique une fois tous les éclairages installés.

La Vieille Pompe se chargera des marrons chauds, les stands de nourriture seront répartis sur le haut et le bas du site. Une sono sera installée à l'extérieur afin de diffuser les gospels chantés dans le temple où la pasteur accueillera les spectateurs. Le Père Noël et le Père Fouettard ont confirmé leur venue.

Mme Delphine Maréchal a proposé aux vigneron intéressés de tenir un stand. La commission vendra des tasses « Jussy » du 1^{er} août pour la soupe, car les habitants ne pensent pas toujours à apporter leur vaisselle.

La commission propose de placer un sapin décoré en haut des escaliers du temple.

- Fenêtres de l'Avent : la fenêtre de l'Avent de la Mairie, le 1^{er} décembre, ira de pair avec

l'illumination du sapin. Certaines fenêtres ont déjà été réservées : Abri, ball-trap, M. Piffaretti.

– Repas des aînés (19.11.2024) : plusieurs photographies sur le thème des années folles ont été trouvées. Mme Véronique Vuadens photographiera les participants (leur autorisation sera sollicitée) ; les clichés seront ultérieurement transmis aux concernés. Des accessoires seront mis à disposition des élus qui se déguiseront selon leur envie. Des danseurs feront une démonstration de charleston et proposeront une initiation. Programme : 18h30, accueil avec apéritif, 19h, partie officielle, 19h15, repas. Il y aura onze nouveaux retraités, cette année (1959 pour les hommes, 1960 pour les dames).

– Promotions citoyennes (8.11.2024) : trois commissaires devaient accompagner les jeunes au BFM, cette année. Malheureusement, un seul s'est inscrit sur les 14, malgré l'e-mail de relance de Mme Véronique Vuadens. La commission a annulé sa participation et décidé d'offrir un bon pour deux personnes au restaurant à ce jeune pour son effort méritoire.

– Budget 2025 : la commission a juste reçu quelques informations.

– Divers :

Présentation de la nouvelle association, Free Runners.

L'article de Josué de l'Abri a paru dans le dernier Jusserand, mais sans la signature de son auteur ; la fresque de l'Abri sera réalisée avant la fin de l'année.

Le cinéma en plein air proposera deux projections, les 11 et 12.7.2025. Après étude de la liste des films à disposition, la commission a sélectionné Jumanji et Camping. Elle tiendra une buvette ces soirs-là.

Le Jusserand est désormais intégralement réalisé à l'interne par Mme Simone Kessler.

Sortie des aînés : les participants sont trop nombreux pour organiser le petit-déjeuner au café Byron (château de Chillon). Des contacts ont été pris avec le Chalet Suisse, au Mont Pèlerin, dont la vue sur le Léman est magnifique. Compte tenu de l'absence d'accès PMR au château de Chillon, la commission a décidé de retourner au musée Chaplin.

– La prochaine séance est fixée au 3.12.2024.

4.2 Commission agriculture du 10.10.2024

M. Grégoire Stoky résume les différents dossiers traités lors de la dernière séance de la commission.

– Budget 2025 : un montant de Fr. 50'000.- a été budgété pour les collecteurs, dont une partie des travaux est d'ores et déjà programmée.

– Projet de ruches : une association propose du miel communal ; la commission a renoncé à cette idée, au vu de la situation budgétaire.

– Lots communaux : des parcelles agricoles appartenant à la commune sont louées à des agriculteurs. **M. Grégoire Stoky** demande s'il existe un règlement communal.

M. Yves Lüthi répond que l'Exécutif en proposera un à la commission.

Mme le Maire rappelle que ces parcelles avaient été attribuées il y a fort longtemps. Il n'y avait jamais eu de règlement.

M. Christophe Mage confirme que le projet a été présenté ce matin.

– École d'horticulture : M. Éric Grand a évoqué le 50^e anniversaire et indiqué que la bibliothèque de Lullier était à la disposition de l'ensemble de la population. Il faudrait insérer cette information dans le prochain Jusserand.

– Vin annuel officiel jusserand : M. Éric Grand a proposé de désigner chaque année un vin annuel officiel sur la base d'une dégustation à l'aveugle.

4.3 Commission urbanisme du 29.10.2024

M. Pascal Wegmuller évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

- Maison communale : M. Yves Lüthi a déjà communiqué différentes informations sous le point 3 par rapport à l'autorisation complémentaire qui sera déposée d'ici la fin de l'année, ainsi que le litige avec M. Dominique Leuba.
- Production de chaleur des Beillans : l'ingénieur qui avait réalisé le premier rapport énergétique a rendu une offre complémentaire de Fr. 7'500.- pour la mise à jour de cette étude suite aux travaux réalisés. Il paraît envisageable que ce montant soit pris en charge par les SIG (le bureau fera directement les démarches auprès des SIG).
- Bornes de recharge électrique : pour revenir sur la question de Mme Catalina Kauz, **M. Pascal Wegmuller** explique que les bornes vont jusqu'à 22 kW ; elles ne sont pas équipées de câbles afin d'éviter les incivilités.
- Dénéigement : M. Yves Lüthi a évoqué ce dossier sous le point 3.
- Budget 2025 : ce sujet sera évoqué sous le point 5.
- La prochaine séance est fixée au 26.11.2024.

4.4 Commission PDCom du 31.10.2024

M. Jean-Marie Beaud présente les avancées sur la révision du PDCom de Jussy, particulièrement le volet mobilité, suite à la séance du 31.10.2024 avec Trafitec et le bureau Tanari.

1. Contexte et objectifs du PDCom

Le PDCom de Jussy est une vision directrice pour notre commune pour les dix à quinze prochaines années. Il guidera nos choix futurs, avec pour but de structurer la mobilité et l'urbanisme en cohérence avec les tendances régionales et les attentes locales. Ce document devra être validé par le canton, ce qui nous permettra de défendre nos intérêts et de s'assurer que notre vision de Jussy soit prise en compte dans les décisions cantonales.

2. Nouveaux projets et impact régional

La commission a examiné les grands projets qui influencent la région et qui auront des répercussions importantes pour Jussy. Citons notamment :

- Le projet de 2x2 voies entre Machilly et Thonon, qui aura un impact transfrontalier majeur, avec une potentielle augmentation de 300 % du trafic sur certains axes traversant notre commune (route de Bellebouche), selon nos mandataires.
- La stratégie cantonale de mobilité qui, si elle vise à réduire de 40 % le trafic automobile d'ici 2030, nous invite à imaginer des solutions locales face à l'afflux potentiel de véhicules en transit.

3. Mesures locales pour gérer le transit et le stationnement

Face à l'augmentation probable du trafic, la commission a étudié plusieurs pistes concrètes pour limiter le transit dans les hameaux et apaiser la circulation, telles que :

- L'établissement de zones limitées à 30 km/h dans le village et sur certains chemins ;
- La possibilité de restreindre certaines routes aux ayants droit uniquement, ou de ne plus entretenir certains chemins agricoles pour en limiter l'usage ; cependant, cette dernière solution poserait des problèmes de sécurité pour les cyclistes.

4. Sécurité des piétons et cyclistes

La commission s'est également penchée sur la sécurité des déplacements à pied et à vélo. Plusieurs points sensibles ont été identifiés, notamment autour des arrêts de bus et le long de certaines routes cantonales, où des aménagements sont nécessaires. Des zones 30 km/h

supplémentaires et des aménagements pour les cyclistes sont envisagés.

5. Étapes à venir

Pour conclure, le chapitre mobilité sera finalisé par Trafitec et transmis à la commune d'ici mi-novembre. Une nouvelle séance de la commission est prévue le 27.11.2024 pour évaluer ce chapitre, intégrer nos retours et préparer un document complet (celui-ci compte déjà 180 pages).

Cette présentation a pour objectif de partager les solutions possibles pour répondre aux défis de mobilité que Jussy rencontrera dans les prochaines années. Ce travail de concertation permettra d'adopter des mesures adaptées à nos besoins, en harmonie avec les enjeux régionaux.

De plus, Mme Emma Bouti nous a annoncé un dépassement de budget au niveau des mandataires. Le bureau Tanari reviendra vers la commission avec un projet de facture et un *team sheet*.

4.5 Commission administration du 4.11.2024

M. Olivier Gros évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission, à laquelle tous les présidents des différentes commissions étaient présents.

M. Olivier Gros remercie MM. Éric Grand et Jean-Marie Beaud pour leurs nombreuses questions, auxquelles il a été répondu.

Auparavant, la commission a étudié le projet de budget 2025, ainsi que les recettes fiscales. En fin de compte, la production du centime additionnel, qui était estimée à environ Fr. 98'000.-, est remontée à près de Fr. 126'000.-. La commission a été très surprise de ces variations très importantes. Une autre bonne nouvelle, à savoir les correctifs sur les années fiscales antérieures qui représentent 1,7 mios supplémentaire. D'une situation financière compliquée, la commune est passée à une situation plus facile. La commission a évoqué les économies proposées par toutes les commissions pour s'aligner sur la situation qui prévalait avant afin de proposer un budget avec un déficit acceptable.

La commission a supprimé différents forfaits qui, cumulés, font vite des sommes assez importantes. S'en est suivie une discussion sur une possible baisse du centime additionnel (42 ct actuellement). La commission administration a, à l'unanimité, préavisé favorablement le statu quo sur le centime additionnel, compte tenu des incertitudes. En contrepartie, les impacts de la baisse potentielle des revenus fiscaux suite à la votation cantonale du 24.11.2024 seront ainsi absorbés à 100 %.

La commission s'est ensuite penchée sur deux nouvelles propositions, à savoir l'acquisition d'une saleuse (Fr. 20'000.-) et d'un nouveau routeur (Fr. 10'000.-). Le routeur sera acheté d'ici la fin de cette année afin d'éviter tout problème technique. Quant à la saleuse, si le besoin s'en faisait sentir courant 2025, la commission urbanisme en débattrait et, cas échéant, soumettra au conseil le dépassement budgétaire idoine.

M. Olivier Gros évoque quelques réponses apportées aux questions de MM. Éric Grand et Jean-Marie Beaud (cf. PV du 4.11.2024).

M. Éric Grand félicite la commission pour son travail et la remercie pour ses réponses, qui le satisfont pleinement.

M. Olivier Gros ajoute que la commission a ensuite abordé les questions des commissaires (cf. PV du 4.11.2024) et acté certains petits changements (par exemple l'acquisition du totem qui a été réinscrite au budget).

À l'unanimité, la commission administration a préavisé favorablement le projet de budget 2025 avec un total de charges de Fr. 5'850'180.-, un total de revenus de Fr. 5'970'616.-, et un excédent de recettes de Fr. 120'436.-.

La commission a ensuite passé en revue les projets d'investissement, le plan quadriennal financier ainsi que les amortissements complémentaires, qui ont été revus à la hausse

(Fr. 3'397'192.-).

La commission administration invite le Conseil municipal à approuver le projet de budget 2025 tel que présenté.

M. Éric Grand souhaiterait connaître la position de Mme le Maire par rapport au centime additionnel.

Mme le Maire était assez favorable à une diminution du centime additionnel, compte tenu des nouvelles estimations fiscales. Mais le rattrapage de 1,7 mio aura des impacts sur les comptes de la commune. De plus, il ne faut pas oublier qu'environ 35 % du budget tient sur trois ou quatre gros contribuables. Elle s'est rendue aux arguments de la commission et propose de garder en mémoire cette éventualité d'une baisse du centime additionnel pour le projet de budget 2026.

5. Présentation du projet de budget communal 2025

M. Christophe Mage rappelle que les élus ont reçu le projet de budget 2025 détaillé, avec toutes les explications nécessaires, le 31.10.2024. Ils ont pu poser toutes leurs questions, auxquelles la commission administration a répondu le 4.11.2024 avant de préavisier favorablement ledit projet de budget avec quelques amendements.

Comme, normalement, un délai de 15 jours est prévu pour le vote, il est important que tout le monde soit à l'aise avec ce processus et ait bien pris le temps d'étudier le projet de budget.

M. Éric Grand rappelle que lors de sa dernière séance, le Conseil municipal avait accepté ce processus en vue de valider ce soir le budget 2025. Il a ainsi donné verbalement décharge à l'Exécutif et au Secrétaire général.

M. Christophe Mage présente les principaux faits 2025, rappelle les chiffres-clés, les investissements 2025, l'évolution des estimations fiscales, la liste des amendements et les impacts financiers de la nouvelle loi.

Mme le Maire répond à une question de **M. Éric Grand** par rapport à la répartition comptable du crédit d'étude du local des pompiers. Celui-ci ayant été voté en tant que tel, il devrait passer en investissement qui pourrait être amorti fin 2024 si tel était le souhait du Conseil municipal.

M. Jean-Marie Beaud demande si les mandataires du PDCom ont envoyé une facture intermédiaire depuis le début de leur travail.

M. Christophe Mage répond par la négative.

Mme le Maire trouve étonnant le dépassement d'ores et déjà annoncé par les mandataires.

6. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

6.1 Délibération relative aux indemnités 2025 des membres de l'Exécutif et des Conseillers municipaux (DEL05-2024)

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

À l'unanimité (11 oui), le Conseil municipal accepte la délibération DEL05-2024.

6.2 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (DEL06-2024)

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** résume la délibération et procède au vote.

À l'unanimité (11 oui), le Conseil municipal accepte la délibération DEL06-2024.

6.3 Délibération relative au projet de budget de fonctionnement 2025, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (DEL07-2024)

En l'absence de toute remarque ou question, le **Président** résume la délibération et procède au vote.

À l'unanimité (11 oui), le Conseil municipal accepte la délibération DEL07-2024.

6.4 Délibération relative aux amortissements complémentaires 2024 (DEL08-2024)

M. Jean-Marie Beaud demande s'il reste encore un solde important sur l'enfouissement de la ligne de Monniaz.

M. Christophe Mage indique que le montant qui figure dans les amortissements complémentaires correspond au solde. Cet amortissement complémentaire permettra de libérer Fr. 119'000.- pour les investissements futurs. La balayeuse serait elle aussi complètement soldée avec ce dernier investissement.

En l'absence de toute autre remarque ou question, le **Président** résume la délibération et procède au vote.

À l'unanimité (11 oui), le Conseil municipal accepte la délibération DEL08-2024.

7. Décision(s) de l'ACG

Le **Président** annonce la décision de l'AG de l'ACG du 16.10.2024 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de Fr. 1'000'000.- à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée.

Le Conseil municipal en prend acte.

M. Éric Grand demande si la commune pourrait solliciter des fonds pour la maison communale, s'agissant d'un bâtiment public, voire l'agrandissement du local des pompiers et l'extension de la salle des fêtes.

Mme le Maire se renseignera auprès du FIDU.

8. Proposition du Maire et des Adjoint

Néant.

9. Propositions individuelles et questions

Néant.

10. Divers

10.1 Nomination des président-e-s et vice-président-e-s du local de vote pour 2025

Sont élus à l'unanimité par acclamations :

Président : M. Jean-Marie Beaud.

Suppléant du Président : M. Grégoire Stoky.

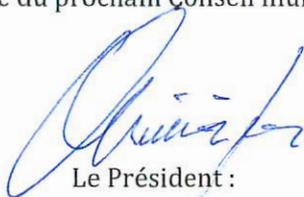
Vice-présidente : Mme Audrey Pion.

Suppléante de la Vice-présidente : Mme Sabine Chenevard.

10.2 Fixation des séances du Conseil municipal pour 2025

Les séances 2025 du Conseil municipal sont fixées aux : lundis 10 février, 3 mars, 14 avril, jeudi 22 mai, lundis 2 juin (séance d'installation), 8 septembre, 6 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2025.

Date du prochain Conseil municipal : 2 décembre 2024 à 20 heures.



Le Président :
Olivier Gros



La Vice-présidente :
Catalina Kauz



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 21h40.

Annexes : DEL05-2024, DEL06-2024, DEL07-2024, DEL08-2024

DELIBERATION

Relative aux indemnités allouées aux membres de l'Exécutif et du Conseil municipal en 2025

Vu le projet de budget pour l'année 2025,
vu le rapport de la commission des finances du 4 novembre 2024,
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

11 oui, soit à l'unanimité

sur 12 conseillers municipaux présents à la séance

1. De fixer pour 2025, le montant des indemnités annuelles brutes allouées aux membres de l'Exécutif à CHF 150'704.40.
2. De fixer pour 2025, le montant des indemnités annuelles brutes allouées aux conseillers municipaux à CHF 35'918.65.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2025 suivantes :
0120.00.30000.01 Indemnités maires et adjoints
0110.00.30000.00 Indemnités conseil municipal

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE AU 10.01.2025

Le Président


Olivier Gros

Le Secrétaire


Christophe Mage

DELIBERATION

Relative à l'ouverture du crédit d'un montant de CHF 72'600.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

11 oui, soit à l'unanimité

sur 12 conseillers municipaux présents à la séance

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 72'600.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2026.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

DÉLAI RÉFÉRENDAIRE AU 10.01.2025

Le Président


Olivier Gros

Le Secrétaire


Christophe Mage

DELIBERATION

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2025, aux taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 5'850'180.00** aux charges et de **CHF 5'970'616.00** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 120'436.00**.

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 120'436.00**¹ et résultat extraordinaire de **CHF 0.00**²,

attendu que l'autofinancement s'élève à **CHF 395'829.00**³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à **41 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **CHF 3'397'192.00** aux dépenses et de **CHF 0.00** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **CHF 3'397'192.00**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **CHF 395'829.00**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **CHF 3'001'363.00**,

vu le rapport de la commission des finances du 4 novembre 2024,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

11 oui, soit à l'unanimité

sur 12 conseillers municipaux présents à la séance

¹ Calcul : N4 -N48 - (N3-N38)

² Calcul : N48-N38

³ Calcul : N33+N364+N365+N366+N383+N387+N35-N45-N4490+exc. de revenus ou - exc. de charges

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de **CHF 5'850'180.00** aux charges et de **CHF 5'970'616.00** aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **CHF 120'436.00**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 120'436.00** et résultat extraordinaire de **CHF 0.00**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à **41 centimes**.
3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de **CHF 3'001'363.00** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE AU 10.01.2025

Le Président


Olivier Gros

Le Secrétaire


Christophe Mage

Fonction et Titres	Réalisé 2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecart budget
0 ADMINISTRATION GENERALE				
TOTAL CHARGES	1 918 860.69	1 977 345.50	2 066 451.00	89'105.50
TOTAL REVENUS	105 947.90	81 400.00	80 800.00	-600.00
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF				
TOTAL CHARGES	257 774.24	268 814.45	331 683.00	62'868.55
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	223 348.20	230 384.45	240 688.00	10'303.55
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	34 426.04	38 430.00	90 995.00	52'565.00
02 SERVICES GENERAUX				
TOTAL CHARGES	1 661 086.45	1 708 531.05	1 734 768.00	26'236.95
TOTAL REVENUS	105 947.90	81 400.00	80 800.00	-600.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	1 078 098.99	1 100 428.05	1 113 337.00	12'908.95
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	434 434.72	451 760.00	462 470.00	10'710.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	94 736.84	94 737.00	94 737.00	0.00
34 CHARGES FINANCIERES	900.40	5 200.00	5 200.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	52 915.50	56 406.00	59 024.00	2'618.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	56 628.45	31 600.00	31 600.00	0.00
43 REVENUS DIVERS	15 228.95	17 000.00	17 000.00	0.00
44 REVENUS FINANCIERS	34 090.50	31 800.00	31 200.00	-600.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
49 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	1 000.00	1 000.00	0.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE				
TOTAL CHARGES	481 394.09	507 963.80	503 206.00	-4'757.80
TOTAL REVENUS	134 339.60	139 244.00	135 836.00	-3'408.00
11 SECURITE PUBLIQUE				
TOTAL CHARGES	176 389.65	212 585.80	206 813.00	-5'772.80
TOTAL REVENUS	99 989.00	112 444.00	109 036.00	-3'408.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	99 242.50	114 971.80	120 438.00	5'466.20
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4 671.15	20 605.00	9 375.00	-11'230.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	72 476.00	77 009.00	77 000.00	-9.00
39 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	83 088.00	112 444.00	109 036.00	-3'408.00
49 IMPUTATIONS INTERNES	16 901.00	0.00	0.00	0.00
14 QUESTIONS JURIDIQUES				
TOTAL CHARGES	34 317.45	44 500.00	42 000.00	-2'500.00
TOTAL REVENUS	28 574.70	23 800.00	23 800.00	0.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	0.00	15 000.00	15 000.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 026.25	2 500.00	2 500.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	16 390.20	27 000.00	24 500.00	-2'500.00
39 IMPUTATIONS INTERNES	16 901.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	20 190.00	17 800.00	17 800.00	0.00
44 REVENUS FINANCIERS	8 384.70	6 000.00	6 000.00	0.00
15 SERVICE DU FEU				
TOTAL CHARGES	250 960.79	232 628.00	236 343.00	3'715.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	46 057.15	40 070.00	43 387.00	3'317.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	124 665.39	104 426.00	100 956.00	-3'470.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	80 238.25	88 132.00	92 000.00	3'868.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
16 DEFENSE				
TOTAL CHARGES	19 726.20	18 250.00	18 050.00	-200.00
TOTAL REVENUS	5 775.90	3 000.00	3 000.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 383.20	2 600.00	2 600.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	17 343.00	15 650.00	15 450.00	-200.00
42 TAXES	2 775.90	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	3 000.00	3 000.00	3 000.00	0.00
2 FORMATION				
TOTAL CHARGES	485 447.95	558 523.00	502 367.00	-56'156.00
TOTAL REVENUS	126 094.55	123 562.00	113 000.00	-10'562.00
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE				
TOTAL CHARGES	485 447.95	558 523.00	502 367.00	-56'156.00
TOTAL REVENUS	126 094.55	123 562.00	113 000.00	-10'562.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	295 726.78	354 400.00	291 700.00	-62'700.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	40 866.77	40 867.00	40 867.00	0.00
34 CHARGES FINANCIERES	2 649.40	3 300.00	3 300.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	146 205.00	159 956.00	166 500.00	6'544.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	70 032.55	71 100.00	77 000.00	5'900.00
44 REVENUS FINANCIERS	39 600.00	36 000.00	36 000.00	0.00
45 PRÉLEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	0.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	16 462.00	16 462.00	0.00	-16'462.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES				
TOTAL CHARGES	251 332.85	287 751.00	262 270.00	-25'481.00

Fonction et Titres		Réalisé 2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecart budget
TOTAL REVENUS		5 557.57	800.00	800.00	0.00
31	HERITAGE CULTUREL				
	TOTAL CHARGES	0.00	2 000.00	2 000.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	2 000.00	2 000.00	0.00
32	CULTURE, AUTRES				
	TOTAL CHARGES	89 180.24	98 431.00	101 550.00	3'119.00
	TOTAL REVENUS	2 793.17	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	45 367.04	41 000.00	57 200.00	16'200.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	43 813.20	57 431.00	44 350.00	-13'081.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	2 793.17	0.00	0.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
34	SPORTS ET LOISIRS				
	TOTAL CHARGES	145 152.61	175 320.00	146 720.00	-28'600.00
	TOTAL REVENUS	2 764.40	800.00	800.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	113 952.06	123 820.00	108 720.00	-15'100.00
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	31 200.55	51 500.00	38 000.00	-13'500.00
42	TAXES	2 764.40	800.00	800.00	0.00
43	REVENUS DIVERS	0.00	0.00	0.00	0.00
35	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES				
	TOTAL CHARGES	17 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	17 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00
4	SANTE				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
49	SANTE PUBLIQUE, NON MENTIONNE AILLEURS				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00
5	SECURITE SOCIALE				
	TOTAL CHARGES	760 775.31	910 302.50	910 606.00	303.50
	TOTAL REVENUS	155 044.95	183 705.00	193 150.00	9'445.00
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS				
	TOTAL CHARGES	4 076.00	6 500.00	5 000.00	-1'500.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	4 076.00	6 500.00	5 000.00	-1'500.00
54	FAMILLE ET JEUNESSE				
	TOTAL CHARGES	619 559.26	765 990.50	777 806.00	11'815.50
	TOTAL REVENUS	146 295.90	166 205.00	175 650.00	9'445.00
30	CHARGES DE PERSONNEL	267 528.18	302 690.50	278 506.00	-24'184.50
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	29 180.19	41 800.00	54 800.00	13'000.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	322 850.89	420 500.00	443 500.00	23'000.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	1 000.00	1 000.00	0.00
42	TAXES	122 612.90	147 000.00	147 000.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	23 683.00	19 205.00	28 650.00	9'445.00
55	CHOMAGE				
	TOTAL CHARGES	0.00	3 500.00	3 500.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	0.00	3 500.00	3 500.00	0.00
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE				
	TOTAL CHARGES	107 740.05	104 312.00	94 300.00	-10'012.00
	TOTAL REVENUS	8 749.05	17 500.00	17 500.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	35 963.65	27 500.00	27 500.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	71 776.40	76 812.00	66 800.00	-10'012.00
42	TAXES	8 749.05	17 500.00	17 500.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS				
	TOTAL CHARGES	29 400.00	30 000.00	30 000.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	29 400.00	30 000.00	30 000.00	0.00
6	TRANSPORTS				
	TOTAL CHARGES	1 433 690.74	532 973.00	460 770.00	-72'203.00
	TOTAL REVENUS	29 644.25	5 000.00	18 800.00	13'800.00
61	CIRCULATION ROUTIERE				
	TOTAL CHARGES	1 393 298.64	477 420.00	413 770.00	-63'650.00
	TOTAL REVENUS	15 257.35	5 000.00	5 000.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	390 145.54	337 205.00	273 555.00	-63'650.00
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	133 015.45	133 015.00	133 015.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	7 155.60	7 200.00	7 200.00	0.00
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	862 982.05	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	13 063.35	5 000.00	5 000.00	0.00

Fonction et Titres	Réalisé 2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecart budget
44 REVENUS FINANCIERS	480.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	1 714.00	0.00	0.00	0.00
62 TRANSPORTS PUBLICS				
TOTAL CHARGES	40 392.10	55 553.00	47 000.00	-8'553.00
TOTAL REVENUS	14 386.90	0.00	13 800.00	13'800.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	13 948.10	15 000.00	27 000.00	12'000.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	26 444.00	40 553.00	20 000.00	-20'553.00
42 TAXES	14 386.90	0.00	13 800.00	13'800.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
TOTAL CHARGES	561 190.87	559 255.00	534 010.00	-25'245.00
TOTAL REVENUS	108 703.69	118 400.00	109 900.00	-8'500.00
71 APPROVISIONNEMENT EN EAU				
TOTAL CHARGES	5 510.55	6 100.00	6 100.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 510.55	6 100.00	6 100.00	0.00
72 TRAITEMENT DES EAUX USEES				
TOTAL CHARGES	142 461.57	153 100.00	157 500.00	4'400.00
TOTAL REVENUS	78 673.75	100 000.00	100 000.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	142 461.57	153 100.00	157 500.00	4'400.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	78 673.75	100 000.00	100 000.00	0.00
73 GESTION DES DECHETS				
TOTAL CHARGES	353 884.05	370 305.00	346 160.00	-24'145.00
TOTAL REVENUS	17 234.84	14 400.00	5 900.00	-8'500.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	346 289.05	362 000.00	337 800.00	-24'200.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	7 595.00	8 305.00	8 360.00	55.00
42 TAXES	10 929.85	6 400.00	5 900.00	-500.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	6 304.99	8 000.00	0.00	-8'000.00
75 PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE				
TOTAL CHARGES	6 120.00	14 500.00	10 500.00	-4'000.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 420.00	3 500.00	3 500.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	2 700.00	11 000.00	7 000.00	-4'000.00
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT				
TOTAL CHARGES	7 405.00	3 000.00	2 000.00	-1'000.00
TOTAL REVENUS	6 805.00	1 000.00	1 000.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 805.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	1 600.00	3 000.00	2 000.00	-1'000.00
42 TAXES	5 805.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	1 000.00	1 000.00	1 000.00	0.00
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES				
TOTAL CHARGES	39 347.70	12 250.00	11 750.00	-500.00
TOTAL REVENUS	5 990.10	3 000.00	3 000.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	39 347.70	12 250.00	11 750.00	-500.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	5 990.10	3 000.00	3 000.00	0.00
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
TOTAL CHARGES	6 462.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6 462.00	0.00	0.00	0.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE				
TOTAL CHARGES	10 005.15	10 000.00	10 200.00	200.00
TOTAL REVENUS	112 568.49	103 960.00	103 960.00	0.00
82 SYLVICULTURE				
TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
86 BANQUES ET ASSURANCES				
TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	27 918.00	20 000.00	20 000.00	0.00
44 REVENUS FINANCIERS	27 918.00	20 000.00	20 000.00	0.00
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE				
TOTAL CHARGES	10 005.15	10 000.00	10 200.00	200.00
TOTAL REVENUS	84 650.49	83 960.00	83 960.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10 005.15	10 000.00	10 200.00	200.00
42 TAXES	6 399.05	7 000.00	7 000.00	0.00
44 REVENUS FINANCIERS	78 251.44	76 960.00	76 960.00	0.00
9 FINANCES ET IMPÔTS				
TOTAL CHARGES	831 764.73	768 531.00	600 300.00	-168'231.00
TOTAL REVENUS	5 992 731.54	5 360 788.00	5 214 370.00	-146'418.00
91 IMPOTS				
TOTAL CHARGES	161 020.02	165 000.00	140 000.00	-25'000.00
TOTAL REVENUS	4 773 242.64	5 054 988.00	4 888 570.00	-166'418.00

Fonction et Titres	Réalisé 2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecart budget
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	22 535.60	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	138 484.42	165 000.00	140 000.00	-25'000.00
40 REVENUS FISCAUX	4 747 351.09	5 035 833.00	4 869 220.00	-166'613.00
42 TAXES	920.02	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	24 971.53	19 155.00	19 350.00	195.00
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	0.00	0.00
92 CONVENTIONS FISCALES				
TOTAL CHARGES	66 179.72	73 125.00	70 930.00	-2'195.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	66 179.72	73 125.00	70 930.00	-2'195.00
93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES				
TOTAL CHARGES	470 765.00	437 000.00	227 000.00	-210'000.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	470 765.00	437 000.00	227 000.00	-210'000.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
96 ADMINISTRATION DE LA FORTURE ET DE LA DETTE				
TOTAL CHARGES	133 799.99	93 406.00	162 370.00	68'964.00
TOTAL REVENUS	1 218 736.20	305 800.00	325 800.00	20'000.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	20 883.05	0.00	0.00	0.00
34 CHARGES FINANCIÈRES	112 916.94	93 406.00	162 370.00	68'964.00
42 TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00
44 REVENUS FINANCIERS	1 218 736.20	305 800.00	325 800.00	20'000.00
97 REDISTRIBUTIONS				
TOTAL REVENUS	752.70	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	752.70	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL				
TOTAL CHARGES	6 734 462.38	6 112 644.80	5 850 180.00	-262'464.80
TOTAL REVENUS	6 770 632.54	6 116 859.00	5 970 616.00	-146'243.00
EXCEDENT(-) / PERTE	-36'170.16	-4'214.20	-120'436.00	-116'221.80

Comptes	Désignation 2	Budget	Solde Compte	Disponible	Engagement	Ecart +	Ecart -	Budget sup.	Commentaires de compte	Commentaires de clôture	Remarques budget	Remarques budget suppl.
5		3,397,192.00	0.00	3,397,192.00	0.00	0.00	3,397,192.00	0.00				
50		3,099,592.00	0.00	3,099,592.00	0.00	0.00	3,099,592.00	0.00				
504		3,099,592.00	0.00	3,099,592.00	0.00	0.00	3,099,592.00	0.00				
50400		3,099,592.00	0.00	3,099,592.00	0.00	0.00	3,099,592.00	0.00				
0290.11.50400.00	Parcelle 119 rte de Juvigny	2,300,000.00	0.00	2,300,000.00	0.00	0.00	2,300,000.00	0.00				
1500.01.50400.00	Agrandissement local sapeurs-pompiers	799,592.00	0.00	799,592.00	0.00	0.00	799,592.00	0.00				
52		225,000.00	0.00	225,000.00	0.00	0.00	225,000.00	0.00				
529		225,000.00	0.00	225,000.00	0.00	0.00	225,000.00	0.00				
52900		225,000.00	0.00	225,000.00	0.00	0.00	225,000.00	0.00				
7900.01.52900.00	Plan directeur communal	225,000.00	0.00	225,000.00	0.00	0.00	225,000.00	0.00				
56		72,600.00	0.00	72,600.00	0.00	0.00	72,600.00	0.00				
562		72,600.00	0.00	72,600.00	0.00	0.00	72,600.00	0.00				
56200		72,600.00	0.00	72,600.00	0.00	0.00	72,600.00	0.00				

DELIBERATION

Relative aux amortissements complémentaires 2024

Vu la possibilité de prévoir des amortissements complémentaires, selon l'article 30, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 41, alinéa 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

11 oui, soit à l'unanimité

sur 12 conseillers municipaux présents à la séance

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2024 d'un montant total de CHF 2'066'807.11 sur les crédits suivants :

Débit	Crédit	Libellé compte	Montant
0290.76.38762.00	0290.76.14862.00	FIDU 2023	CHF 102'853.33
0290.77.38762.00	0290.77.14862.00	FIDU 2024	CHF 96'800.00
2170.06.38304.00	2170.06.14040.00	Ass. énergétique complexe Beillans - Phase 2	CHF 1'006'736.08
6150.01.38306.00	6150.01.14060.00	Balayeuse	CHF 130'451.10
6150.05.38303.00	6150.05.14030.00	Enfouissement lignes route de Monniaz	CHF 729'966.60
		Total	CHF 2'066'807.11

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2024 sous la rubrique <<Amortissement complémentaire du patrimoine administratif>>.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de **CHF 2'066'807.11**.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par le capital propre.

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE AU 10.01.2025

Le Président


Olivier Gros

Le Secrétaire


Christophe Mage